Stop loss absolu ou relatif : quelle différence?







Dans le cadre de l'assurance vie, les options de gestion permettent d'automatiser certains arbitrages. Mais pour bien les utiliser, encore faut-il bien comprendre leur fonctionnement. Notamment, pour le stop loss, dont l'une des formules peut se révéler plus efficace que l'autre...

Sécurisation des plus-values, dynamisation du rendement, stop loss... La liste est loin d'être exhaustive mais sans doute avez-vous déjà entendu parler des options de gestion. Celles-ci ont vocation à vous aider dans la gestion de votre contrat d'assurance vie.



rentable!

manque d'envie aussi), il n'est pas évident de suivre régulièrement l'évolution de son épargne investie en unités de compte. Et même en cas de suivi régulier, il n'est pas simple de prendre une décision d'arbitrage. Est-ce le bon moment pour vendre ? Faut-il attendre encore un peu ?...

En effet, par manque de temps (ou par

Avec les options de gestion, plus de questions à se poser! Vous définissez les critères et les seuils d'activation, et un arbitrage est automatiquement généré lorsque les conditions se réalisent.

Avec la sécurisation des plus-values, dès lors qu'une ligne d'unités de compte atteindra un seuil de plus-value que vous aurez déterminé à l'avance (par exemple +15%), ce gain sera automatiquement arbitré et sécurisé sur le fonds en euros. La valeur de

l'investissement initial restant quant à elle investie sur le ou les supports financiers. Cela permet de cristalliser petit à petit les gains. Grâce à la dynamisation du rendement, vous allez à l'inverse choisir

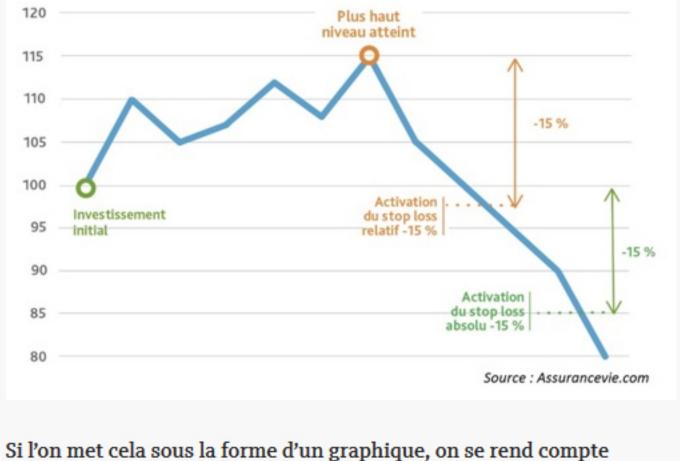
d'investir les gains enregistrés sur votre fonds en euros chaque année sur des unités de compte. Ainsi, vous ne prenez pas de risque sur votre capital initial, placé sur le fonds en euros, mais vous investissez uniquement ce qu'il vous a rapporté sur des supports plus dynamiques, c'est-à-dire ceux qui présentent un risque de perte en capital, mais aussi un potentiel de rendement supérieur.

Ces deux options sont assez simples, et très pratiques! Mais quand on

vient à parler du stop loss, les choses se corsent un peu. Celui-ci vise à « arrêter la perte », autrement dit à solder une ligne d'unités de compte dès lors que celle-ci passe sous un seuil prédéfini. Mais il faut savoir que le stop loss existe sous deux formes, le stop loss absolu et le stop loss relatif... l'un étant plus efficace que l'autre.

Le stop loss relatif, une arme pour limiter la casse

Le stop loss absolu permet d'arbitrer en faveur du fonds en euros la totalité d'un support en unités de compte dès lors qu'il passe sous un seuil prédéfini par rapport à l'investissement initial. De son côté, le stop loss relatif arbitrera automatiquement la totalité de la ligne lorsqu'un seuil de moins-value est atteint non pas par rapport à la valeur initiale de l'investissement mais par rapport au plus haut niveau atteint par le fonds.



rapidement que seul le stop loss relatif permet de juguler rapidement une baisse. Dans l'exemple, 100 euros sont initialement investis sur un support en

unités de compte. Au fil du temps, celui-ci prend de la valeur et l'épargne sa valorise à 115 euros. Si les marchés reculent fortement, un stop loss relatif positionné à -15% arbitrera la totalité de la ligne dès que sa valeur passera sous les 97,75 euros (soit 15% de perte par rapport à 115). De son côté, le stop loss absolu ne se déclenchera qu'une fois les 85 euros atteints (soit 15% de perte par rapport à l'investissement initial de 100 euros). L'épargne n'est donc pas protégée de la même manière.

Pour ne pas tout retirer au stop loss absolu, on soulignera toutefois que si les marchés repartent à la hausse après avoir perdu -20% ou -25% par rapport au plus haut niveau atteint dans l'exemple ci-dessus, avec un stop loss relatif positionné à -15%, on ne profitera pas de cette embellie (sauf à

avoir réinvesti à la baisse) alors qu'avec le stop loss absolu, la ligne

elle pourra profiter de la hausse.

d'unités de compte n'ayant pas été arbitrée (son seuil n'étant pas atteint),



